



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Préavis n° 16/2019**

**Objet du préavis**

**Assainissement de la chaussée des rues de Vuary, du Bas de Vuary et de la Bergerie**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Le 17 janvier de cette année, le Groupe E a procédé aux travaux de mise en souterrain de ses réseaux électriques basse tension et à la pose de nouveaux points lumineux, aux niveaux des routes citées en titre. Ces travaux se sont terminés à fin avril.

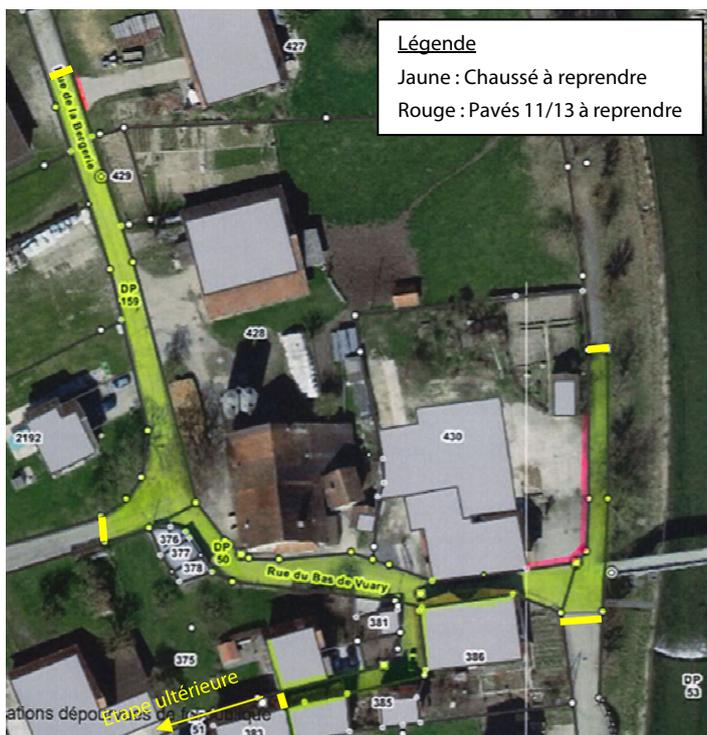
Swisscom, Cablecom et Groupe E Celsius ont été contactés, aucun ne s'est montré intéressé à profiter de ces travaux pour remplacer ou adapter ses installations.

Les conduites d'eau potable situées sous ces routes n'étant pas suffisamment âgées, et n'ayant pas de problème de fuite recensé à ce jour, il a été décidé de les conserver. Par contre, plusieurs raccordements privés, ou alimentant des infrastructures communales, ont été mis à neuf. On peut considérer de ce fait le réseau existant comme étant en bon état. Ces travaux se sont fait en parallèle de ceux du Groupe E.

La mise en séparatif des rues de Vuary et de Bas-de-Vuary n'est pas prévue à moyen - long terme, le nombre de bâtiments rapporté à l'investissement nécessaire n'étant pas financièrement justifiable. De plus, ces prochaines années, de nombreux projets de mises en séparatif, permettant l'élimination de plusieurs secteurs actuellement en séparatif dormant (raccordés sur un réseau unitaire), vont se réaliser sur l'ensemble du réseau d'assainissement communal. L'accent est à porter sur ces projets.

Suite aux travaux du Groupe E et de la Commune, et en raison de l'état fortement dégradé du revêtement bitumineux, il a été décidé de ne pas intervenir uniquement au droit des fouilles, mais d'assainir dans son intégralité les chaussées touchées par les travaux.

Une offre a été demandée à l'entreprise ayant réalisé les travaux pour les infrastructures souterraines, basée sur les prix de l'offre initiale, déposée auprès du Groupe E.



La rue du Bas de Vuary, côté sud, ne sera refaite que jusqu'au passage entre les deux bâtiments (propriété J-C Schütz). En effet, un projet immobilier devant se réaliser prochainement un peu plus loin, on attendra la fin de ces travaux pour réaliser le solde de la rue (2020 ou 2021), jusqu'au raccordement de la rue de la Bergerie (financement par l'entretien routier).

Figures 1 : Situation générale du projet

## 2. Objet du préavis

Le but de ce préavis est d'accepter le financement de l'assainissement des chaussées de la partie nord de la rue de Vuary, de la rue du Bas de Vuary et de la partie nord de la rue de la Bergerie.

### Etat existant

La chaussée existante a été réalisée au moyen d'un enrobé monocouche, d'une épaisseur d'environ 5 à 6 cm. Cet enrobé a été posé sur une planie de réglage, réalisée à même sur le chemin existant, compacté durant des années par le passage de véhicules, de bétails et de piétons.

Ce manque d'encaissement non gélif a conduit avec le temps à ce que de nombreuses déformations se produisent sur l'ensemble des chaussées. De nombreuses gouilles sont de ce fait présentes lors d'intempéries. Le revêtement présente également d'importantes fissures.



Figures 2 & 3 : Etat de la chaussée existante, rue de la Bergerie nord et rue du Bas de Vuary

Une analyse du bitume existant a été effectuée en laboratoire, afin de déterminer sa teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). En effet, sa teneur en goudron conditionne un éventuel recyclage ou son élimination.

HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	Echantillon		
	1	2	3
	E-19 / 1045		
	4.30		
			Numéro Laboratoire
			Teneur en liant [%]
Naphtalène	mg/kg*	<50	
Acénaphthylène	mg/kg*	<50	
Acénaphthène	mg/kg*	76	
Fluorène	mg/kg*	94	
Phénanthrène	mg/kg*	600	
Anthracène	mg/kg*	140	
Fluoranthène	mg/kg*	920	
Pyrène	mg/kg*	680	
Chrysène	mg/kg*	320	
Benz(a)anthracène	mg/kg*	380	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg*	280	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg*	150	
Benzo(a)pyrène	mg/kg*	260	
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	mg/kg*	180	
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg*	55	
Benzo(g,h,i)perylène	mg/kg*	190	
<b>Somme des HAP en mg/kg liant</b>		<b>4'300</b>	
<b>Somme HAP [mg/kg enrobé]</b>		<b>185</b>	

Somme des HAP dans l'enrobé		
≤ 250 mg/kg enrobé	OLED art. 20	- Recyclage sous forme liée - Valorisation sous forme non liée comme granulats bitumineux
≤ 1000 mg/kg enrobé	OLED art. 52	- Recyclage à chaud en centrale d'enrobage ou recyclage à froid (mélange ≤ 250 mg/kg enrobé)
> 1000 mg/kg enrobé	OLED art. 52	- Stockage en décharge type E ou élimination par traitement thermique

Seuils selon 814.600 - Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
Etat 19 juillet 2016

Les échantillons analysés révèlent une quantité de 185 mg/kg, ce qui permet une réutilisation, et surtout évite des taxes de stockage élevées.

### 3. Mobilité

Suite à la mise à l'enquête de plusieurs projets dans ce secteur historique de Payerne, une forte demande d'aménagements routiers émane des riverains.

Ainsi, il est prévu, une fois ces nouvelles constructions réalisées, de reprendre complètement les infrastructures souterraines à la rue de la Bergerie, et de doter la nouvelle chaussée d'un trottoir abaissé, avec potelets ponctuels, visant à limiter la vitesse et la fréquentation des véhicules de transit. Ces aménagements s'inscriront dans un concept de zone 30, qui, à terme, pourrait être légalisé.

La rue de Vuary pourrait, quant à elle, également bénéficier de ces aménagements de chaussée, afin d'éviter un report de circulation. De plus, cette route est propice à la promenade, le long de la Broye.

Enfin, en ce qui concerne les tronçons de routes traités par le présent préavis, soit les rues du Bas de Vuary et la partie nord des rues de Vuary et de la Bergerie, les réfections de revêtements bitumineux ne péjorent nullement les futurs aménagements de mobilité cités ci-dessus. En effet, de par la géométrie naturellement exiguë du tracé, ils s'inscrivent déjà dans un concept de zone 30. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'étendre les trottoirs abaissés projetés aux rues de la Bergerie et éventuellement de Vuary jusqu'à ces secteurs.

#### **4. Données techniques**

Il est prévu dans un premier temps d'enlever l'ensemble du revêtement bitumineux. Ensuite, un coffre non gélif va être créé sur l'ensemble de la surface, d'une épaisseur de 40 cm. Quelques rangs de pavés en mauvais état devront également être mis à neuf. Enfin, suite à la réalisation de la planie, un enrobé monocouche type ACT 16N, d'une épaisseur de 8 cm, va être posé.

#### **5. Planning des travaux**

Les réfections des chaussées sur la partie nord des rues de Vuary et de la Bergerie, ainsi que sur la rue de Bas de Vuary, sont prévues pour le printemps 2020, soit lorsque les centrales à enrobés bitumineux seront à nouveau ouvertes.

La durée des travaux est estimée à 1 mois.

#### **6. Coût des travaux**

##### **Devis estimatif :**

Installation de chantier	Fr.	3'500.—
Coupe de revêtement	Fr.	500.—
Dégrappage revêtement et évacuation, y.c. taxes	Fr.	13'500.—
Excavation et réalisation du coffre routier, ép. 40 cm	Fr.	50'000.—
Transport de matériaux excédentaires	Fr.	20'000.—
Dépose de pavés et F+P de pavés granit 11/13	Fr.	6'000.—
Mise à niveau de grilles et capes de vannes	Fr.	2'000.—
Pose de nouvelles grilles fournies par la Commune	Fr.	2'500.—
Reconstruction de deux sacs routiers	Fr.	5'000.—
Façon de planie, y.c. fourniture du matériaux	Fr.	14'000.—
F+P d'un enrobé type ACT 16N, ép. 8 cm	Fr.	46'000.—
Reprise des banquettes latérales	Fr.	1'000.—
Adaptation aux places existantes	Fr.	<u>8'000.—</u>
Total net, HT	Fr.	172'000.—
TVA 7.7%	Fr.	<u>13'000.—</u>
<b>Total net, TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>185'000.—</u></b>

Remarques :

Pour passer l'hiver, un mince enrobé provisoire a été mis en place sur les fouilles réalisées. Ces prestations ont été pris en charge par le Groupe E.

**7. Financement**

Le montant total à financer est de Fr. 185'000.00 TTC. Aucune subvention n'est à attendre.

Il est prévu de financer cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'amène donc aucune incidence sur le plafond d'endettement. La Municipalité prévoit d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Amortissement 5% de Fr. 185'000.—	Fr.	9'250.—
Intérêts 2% de Fr. 185'000.—	Fr.	<u>3'700.—</u>
<b>Total annuel à charge de la Commune</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>12'950.—</u></b>

**8. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 16/2019 de la Municipalité du 18 décembre 2019 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- Article 1** : d'adopter tel que présenté le projet de réaménagement des rues de Vuary, de Bas de Vuary et de la Bergerie ;
- Article 2** : d'accorder un crédit de Fr. 185'000.— TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement des rues de Vuary, de Bas de Vuary et de la Bergerie.
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 185'000.— TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant des travaux routiers de Fr. 185'000.— TTC, et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 décembre 2019.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard

S. Wicht

**Municipal délégué** : André Jomini, Municipal